



Vos contacts LEADER :

animatrice : Françoise ☎ PONS 07 57 12 85 30

animation.leader@alpes-sud-isere.fr

gestionnaire : Aymeric MELLET ☎ 06 48 53 21 45

leader@alpes-sud-isere.fr

Vous avez un projet ?

Venez le concrétiser avec le programme

Leader Alpes Sud Isère



Frédéric SCHMITT
☎ : 06 79 55 34 69
f.schmitt@ccoisans.fr



Guillaume GRANDFERRY
☎ : 04 76 34 49 14
g.grandferry@cdctrieves.fr



Alexandra PELLOUX
☎ : 04 76 81 28 60
a.pelloux@ccmatheysine.fr

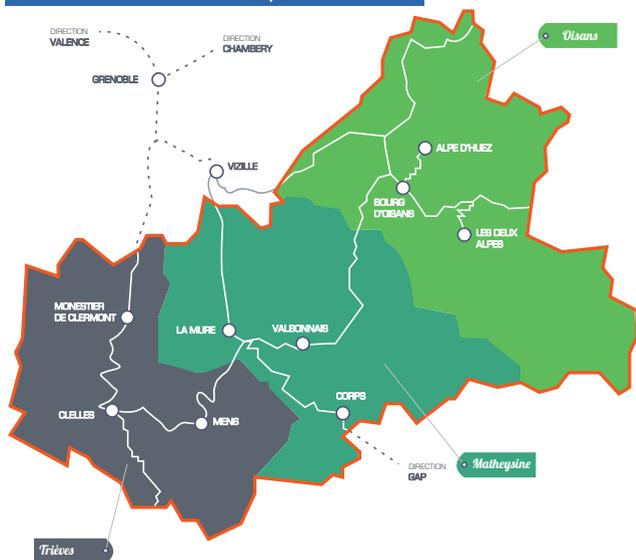
LEADER : un programme européen au service du territoire

Dans le cadre de la politique agricole commune, une enveloppe financière européenne LEADER (Liaison entre Action pour le Développement de l'Economie Rurale), permet de financer des projets économiques pilotes, innovants et expérimentaux dans les zones rurales.

Le territoire Alpes Sud Isère concerné élabore une stratégie et un programme d'actions, auquel doivent répondre les projets. Il se structure en :

- un Groupe d'Action Locale (GAL), regroupant représentants des acteurs privés et publics ; celui-ci met en œuvre le programme grâce à une enveloppe financière européenne dédiée.
- Un Comité de Programmation qui examine les projets et sélectionne ceux pouvant bénéficier d'une aide.

Le territoire LEADER en Alpes Sud Isère



Enveloppe globale
de 1 801 000 €

1€

de financement public



4€

de financement LEADER

Pour 1 € de financement public (Etat, Région, Département, communauté de communes, commune...), 4 € de financement LEADER sont mobilisables

Pour qui ?

3 Interco : Oisans, Trièves, Matheysine
87 communes
38 440 habitants
+ 12 698 emplois
6 290 établissements

collectivités locales et établissements publics,
associations, entreprises privées, agriculteurs

La stratégie LEADER : « accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités de développement économique »

OBJECTIFS :

- Démarquer le territoire par ses avantages distinctifs et améliorer sa notoriété
- Permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et à de nouvelles activités
- Soutenir l'investissement local
- Encourager le développement d'activités par la coopération économique.

Valoriser les ressources locales pour améliorer la notoriété économique du territoire

1

Exemples d'actions : étude de positionnement, de notoriété, création de marque territoriale, formation des acteurs, appui marketing, création de produits combinés, promotion économique,...

Accompagner des TPE vers l'innovation, les micro entreprises et les pluri actifs

3

Exemples d'actions : détection de projets « dormants » dans les entreprises, communication sur le dispositif, aides directes aux entreprises sur le financement de projet, rencontres inter entreprises, ...

Optimiser l'usage du foncier et de l'immobilier pour tester, valider et développer des activités professionnelles

5

Exemples d'actions: investissement pour des lieux permettant de créer, tester son activité, équipements numériques, espaces test agricoles, mobilisation du foncier forestier, ...

Structurer les filières porteuses pour la transition énergétique

2

Exemples d'actions : appui aux plateformes de rénovation énergétique, organisation de la filière bois construction, mise en place de nouveaux canaux d'approvisionnement, équipement de transformation collective, création de recyclerie, ...

Mutualiser les moyens, emplois et compétences autour de lieux et de dynamiques collectives

4

Exemples d'actions : accompagnement de nouvelles formes d'organisation et de services mutualisés, appui juridique, soutien au démarrage de projet de groupement ou coopérative, services mutualisés, ...

Renforcer la stratégie du GAL par la coopération interterritoriale et transnationale

6

FICHES ACTIONS

1

2

3

4

5

6

La vie d'un dossier LEADER...L'équipe LEADER vous accompagne

1 Prise de contact, 1^{er} RDV



Echange et appui autour des besoins de votre projet. Orientation vers des partenaires ou mobilisation d'un accompagnement spécifique par l'équipe LEADER et/ou les Communautés de Communes. Information détaillée sur les aides financières et le programme LEADER.

2 Demande de financement auprès du Programme LEADER



Envoi d'une lettre et d'un dossier de subvention. L'équipe Leader vous aide à monter votre dossier dans la rédaction et sur la préparation des documents administratifs nécessaires.

3 Examen et sélection de votre projet par le Comité de programmation



Présentation de votre projet devant le Comité de Programmation. Il est composé d'élus du territoire et d'acteurs privés (chefs d'entreprises, association...). Le Comité de Programmation examine votre projet au regard des principes de sélection suivants : Impact Territorial, Innovation, Partenariat. Le comité de programmation valide votre projet au regard des objectifs du programme LEADER.

4 Engagement du financement LEADER



Vous avez reçu un accord sur les autres subventions publiques sollicitées. Le Comité de programmation engage la subvention LEADER pour votre projet. **1€** de subvention publique permet de mobiliser **4€** de subvention LEADER. Une demande d'acompte est possible au démarrage du projet.

5 Suivi de la réalisation du projet et versement de la subventions



L'équipe LEADER vous suit et vous accompagne dans la réalisation de votre projet et de ses évolutions éventuelles.

Enfin le gestionnaire du programme vous aide à réaliser la demande de paiement pour la subvention LEADER.

